



Fonds pour l'environnement mondial

Résumé du document GEF/C.34/5

Élaboration d'un programme stratégique de renforcement des investissements dans le transfert de technologies écologiquement rationnelles

Décision recommandée au Conseil

Ayant examiné le document GEF/C.34/5 intitulé *Élaboration d'un programme stratégique de renforcement des investissements dans le transfert de technologies écologiquement rationnelles*, le Conseil note avec satisfaction que le Secrétariat du FEM a préparé un rapport sur l'état d'avancement de ce travail, qui a été transmis, après son approbation, à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC, réuni en vingt-huitième session, à Bonn (Allemagne), en juin 2008.

Le Conseil charge également le Secrétariat de communiquer le présent document à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC lors de la vingt-neuvième session de cet organe, qui se tiendra à Poznan (Pologne), en décembre 2008.

Le Conseil décide par ailleurs de réserver 50 millions de dollars au programme proposé de transfert de technologies à partir des sources suivantes :

- i) 15 millions de dollars provenant du programme b) – Transfert de technologies – du Fonds spécial pour les changements climatiques, en application d'une décision du Conseil dudit Fonds autorisant cette affectation ;
- ii) 5 millions de dollars provenant du guichet « Déduction à usage mondial et régional » de la Caisse du FEM dans le domaine d'intervention « changements climatiques » ; et
- iii) 30 millions de dollars provenant soit :
 - a. de la réallocation de la fraction non utilisée des ressources accordées dans le cadre du DAR aux pays relevant du régime individuel pour le domaine d'intervention « changements climatiques », conformément aux modalités de réaffectation qu'arrêtera le Conseil à sa réunion du printemps 2009 ; ou
 - b. des fonds libérés par les projets annulés.

RESUMÉ ANALYTYQUE

1. À sa treizième session, organisée à Bali (Indonésie) en décembre 2007, la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a chargé le FEM d'élaborer un programme stratégique visant à accroître le volume des investissements dans le transfert de technologies pour aider les pays en développement à faire face à leurs besoins en technologies écologiquement rationnelles, en examinant expressément la question de savoir comment un tel programme stratégique pourrait être mis en œuvre ainsi que ses liens avec les activités et initiatives existantes et nouvelles concernant le transfert de technologies (décision 4/CP.13). Fruit des consultations que le FEM a eues avec les Parties intéressées, les institutions financières internationales, les acteurs financiers privés et d'autres institutions multilatérales compétentes, le présent document donne suite à cette décision et à celle par laquelle le Conseil du FEM charge le Secrétariat de préparer un rapport décrivant : a) le travail consacré à ce jour au financement du transfert de technologies ; et b) les modes de financement actuel du transfert de technologies (par. 24-26 du compte rendu conjoint des présidents de la réunion du Conseil du 22-24 avril 2008).

2. La définition retenue dans le présent document pour l'expression « transfert de technologies » est celle proposée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et adoptée pour le cadre de transfert de technologies de la CCNUCC. Le document présente une vue d'ensemble de l'expérience qu'a le FEM du financement de ces transferts dans le domaine d'intervention « changements climatiques », depuis l'élaboration des stratégies jusqu'à l'exécution des projets. Il conclut que les opérations du FEM ont toujours porté sur la mise en service et la diffusion de technologies respectueuses du climat et écologiquement rationnelles. Pratiquement tous les projets d'atténuation et d'adaptation financés par le Fonds visent à promouvoir des technologies respectueuses du climat et à renforcer la capacité à y accéder et à les exploiter. Le FEM s'attache à financer des approches et technologies innovantes qui ont des effets positifs sur l'environnement de la planète tout en contribuant à la réalisation des objectifs de développement. Au total, il a financé plus d'une trentaine de technologies dans des domaines tels que l'amélioration de la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la production d'électricité propre, les modes de transport urbain viables, et l'adaptation au changement climatique. En outre, le FEM fournit des ressources pour la préparation des évaluations des besoins technologiques (EBT) et d'autres activités habilitantes au profit de plus de 100 pays en développement. Certaines lacunes ont été identifiées dans les opérations actuelles du FEM, dont : 1) la faiblesse du lien existant entre l'élaboration des projets du FEM et les EBT ; 2) l'absence de mécanismes efficaces de remontée et de gestion de l'information résultant des transferts de technologies ; 3) le degré inégal de mobilisation du secteur privé ; et 4) le manque de synergies avec le marché du carbone.

3. Nous proposons ici une palette de formules destinées à promouvoir le transfert de technologies écologiquement rationnelles : contribution renforcée aux partenariats public-privé actuels et futurs, EBT, projets témoins économiquement efficaces, adoption de politiques publiques et d'institutions, et recherche de synergies avec les nouveaux fonds d'investissement climatiques et le marché du carbone.

4. Enfin, après consultation avec les parties à la CCNUCC, nous proposons la mise en œuvre d'un programme stratégique pendant la période restante de FEM-4, financé à partir des ressources existantes de la Caisse du FEM pour cette période et du programme b) – Transfert de technologies – du Fonds spécial pour les changements climatiques . Le programme envisagé financera des activités de transfert de technologies s'organisant autour des trois axes suivants : 1) évaluations des besoins technologiques (EBT) ; 2) projets pilotes prioritaires de transfert de technologies résultant des EBT ; et 3) diffusion de l'acquis du FEM et des technologies écologiquement rationnelles dont l'applicabilité a été démontrée.